



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP externe et CAFEP-CAPLP

Section : Génie mécanique

Option : Maintenance des systèmes mécaniques automatisés

Session 2022

Rapport de jury présenté par : Madame Sophie PYSNIAK, inspectrice de l'éducation nationale, présidente du jury

Sommaire

1.	Textes officiels de références	3
2.	Organisation du concours	3
3.	Statistiques	4
4.	La 1 ^{ère} épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire	5
5.	La 2 ^{nde} épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire appliquée	7
6.	La 1 ^{ère} épreuve d'admission : épreuve de leçon	9
7.	La 2 ^{nde} épreuve d'admission : épreuve d'entretien avec le jury	11
8.	Conclusion	12

Remerciements

Le lycée Paul Langevin de Beaucaire a accueilli les épreuves d'admission de cette session 2022. Les membres du jury tiennent à remercier le proviseur du lycée et son directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, ses collaborateurs et l'ensemble des personnels pour la qualité de leur accueil et l'aide efficace apportée tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.

1. Textes officiels de références

Les textes officiels régissant les concours du second degré sont disponibles sur le site du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports à l'adresse :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98467/les-textes-officiels-de-reference-sur-les-concours-du-second-degre.html>

Le BOEN n°2 du 12 janvier 2012 traitant de l'organisation pour les candidats présentant un handicap est également consultable sur le site du ministère : <https://www.education.gouv.fr/bo/12/Hebdo2/MENE1132911C.htm>

2. Organisation du concours

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel - NOR : MENH2033187A

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045940484>

Le concours est composé de deux épreuves d'admissibilité et de deux épreuves orales d'admission.

Les épreuves d'admissibilité

La première épreuve « Epreuve écrite disciplinaire » a pour but de vérifier que le candidat est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de l'option du concours. La durée de l'épreuve est de 5 heures. Son coefficient est de 2. Une note égale ou inférieure à 5/20 est éliminatoire.

La deuxième épreuve d'admissibilité est une épreuve écrite disciplinaire appliquée. Elle a pour but de vérifier la capacité du candidat à élaborer tout ou partie de l'organisation d'une séquence pédagogique. Le thème est proposé par le jury ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation). Cette épreuve se fait à partir d'un dossier technique caractéristique de l'option choisie, fourni au candidat, et comportant les éléments nécessaires à l'étude. Cette épreuve, de coefficient 2, a une durée de 5 heures. L'obtention d'une note inférieure ou égale à 5/20 à cette épreuve est éliminatoire.

Les épreuves d'admission

L'obtention de la note 0/20 à l'une des deux épreuves d'admission est éliminatoire.

La première épreuve d'admission est une épreuve pratique et orale de leçon. Cette épreuve, de coefficient 5, dure 6 heures et se décomposent ainsi :

- Des travaux pratiques encadrés (durée 4 heures)
- Une préparation de l'exposé (1 heure)
- Un exposé devant le jury (30 minutes maximum)
- Un entretien avec le jury (30 minutes maximum)

La finalité de cette épreuve est la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section et l'option du concours. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques. L'exploitation pédagogique attendue est relative aux enseignements d'une classe de lycée professionnel donnée. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique de la spécialité. Les travaux pratiques réalisés pendant la première partie de l'épreuve sont évalués par une note sur 10 points. L'exposé et l'entretien avec le jury sont évalués par une note sur 10 points.

La deuxième épreuve d'admission est une épreuve orale d'entretien avec le jury. Elle porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury. La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Cette épreuve, de coefficient 3, a une durée de 35 minutes.

3. Statistiques

	CAPLP	CAFEP	Total
Nombre de postes	15	2	17
Nombre d' inscrits	67	13	80
Nombre de candidats ayant composé	Epreuve écrite disciplinaire : 40 Epreuve écrite disciplinaire appliquée : 38		
Nombre de candidats admissibles	26	4	30
Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission	23	4	27
Nombre de candidats admis	15	1	16
Nombre de candidats admis sur liste complémentaire	3	0	3

4. La 1^{ère} épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire

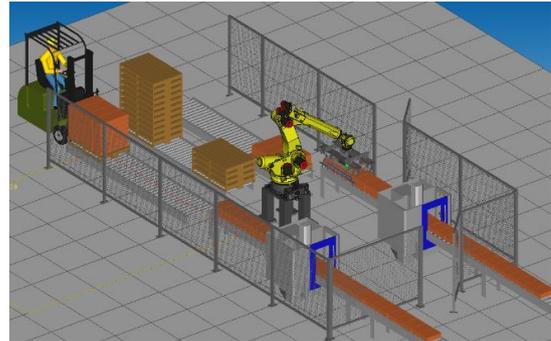
4.1. Organisation et finalités de l'épreuve

Cette épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de l'option du concours.

Cette épreuve, de coefficient 2, a une durée de 5 heures. L'obtention d'une note inférieure ou égale à 5/20 à cette épreuve est éliminatoire.

4.2. Support technologique de l'épreuve

Le sujet porte sur un îlot robotisé de palettisation de cartons contenant des sachets de plats cuisinés dans l'entreprise ESPRI RESTAURATION, implantée à ROEZE-SUR-SARTHE (72210), qui est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de plats préparés. La configuration de production présentée est la réalisation de palettes de 7 rangées de 8 cartons.



4.3. Structure de l'épreuve

Le sujet amenait le candidat à traiter différentes problématiques portant sur le support présenté.

Problématique 1 : analyse de la disponibilité de l'îlot robotisé

À partir d'un historique, l'analyse des composantes de la disponibilité (à savoir la fiabilité et la maintenabilité) amenait le candidat à proposer les grandes lignes d'actions de maintenance sur l'îlot robotisé.

Problématique 2 : analyse du réglage du serrage du préhenseur et contrôle de la charge embarquée

Dans un premier temps, une étude statique et dynamique amenait le candidat à déterminer la puissance absorbée par le moteur électrique de la pince de serrage. Dans un deuxième temps, le calcul des données inertielles permettait de vérifier la déclaration de ces données dans le programme robot.

Problématique 3 : modification du pilotage variateur des convoyeurs à rouleaux de la ligne 1

Le candidat était amené à étudier l'implantation d'un variateur de vitesse pour moduler la vitesse des rouleaux transporteurs afin d'optimiser le fonctionnement. L'analyse des documents constructeurs permettait de proposer un schéma électrique d'implantation du variateur de vitesse ainsi que sa configuration pour répondre au cahier des charges.

Problématique 4 : amélioration de la maintenabilité

Pour signaler le déclenchement d'un répartiteur de courant alimentant des terminaux de dialogues et l'automate programmable industriel, il s'agissait de choisir une balise lumineuse, de définir les réglages d'un clignoteur, de configurer le réarmement à distance et de mettre à jour le schéma électrique.

Problématique 5 : Optimisation du stock maintenance

Afin d'optimiser le stock de maintenance le candidat était amené à étudier le remplacement d'un vérin par un équivalent. La validation du remplacement était déduite après vérification des efforts disponibles et de la vitesse de déplacement de la tige du vérin.

Problématique 6 : Modification du programme robot

Afin d'adapter l'îlot robotisé à un changement de production, le candidat était amené à analyser le programme existant de l'automate programmable industriel et à le modifier.

4.4. Commentaires du jury

De manière générale le jury constate qu'une majorité de candidat parvient à appréhender de manière satisfaisante les premières questions des études proposées. La notion de maintenabilité (aptitude d'un bien à être réparé rapidement) n'est pas connue de tous les candidats alors que c'est une notion importante dans le domaine de la maintenance.

Grâce à une bonne connaissance des lois de la physique, les questions relevant du domaine de la mécanique sont globalement bien traitées. Ces connaissances sont toutefois plus fragiles quand elles doivent être appliquées sur les actionneurs pneumatiques. La lecture des documents techniques est parfois trop superficielle ce qui conduit une part importante de candidats à formuler des réponses incomplètes ou inadaptées. La lecture et la compréhension de schéma hydraulique est globalement satisfaisante. La réalisation de schémas électriques s'avère trop souvent incomplète ce qui mène à des solutions inabouties. La compréhension et la modification des programmes d'automates programmables industriels restent trop superficielles pour un nombre significatif de candidats.

Le jury regrette que certaines parties du sujet ne soient pas du tout abordées par un nombre significatif de candidats. Les sujets sont constitués de parties indépendantes les unes des autres. Dans chaque partie, les candidats peuvent poursuivre le traitement de la problématique même s'ils ont été bloqués sur une question.

4.5. Conseils aux futurs candidats

Il est conseillé d'enrichir sa culture générale de maintenance pour être en mesure de proposer des actions précises de maintenance permettant d'améliorer la fiabilité et la maintenabilité d'un bien.

La maîtrise des lois fondamentales des domaines de la mécanique, de l'électricité et de la pneumatique reste un élément fondamental pour la maintenance des systèmes mécaniques automatisés. Il est attendu du candidat une capacité à mobiliser ces différentes lois dans une approche pluritechnologique. Au-delà de la capacité à réaliser des calculs, il est attendu d'un candidat au concours une compréhension des grandeurs physiques associées aux études menées. Le candidat au concours doit pouvoir mettre en perspective les résultats théoriques obtenus pour les confronter aux performances de la machine.

Le jury recommande aux futurs candidats de disposer d'une bonne connaissance de la structure de chaînes électriques classiques et une capacité à les schématiser. Une bonne connaissance des notions de registre et de boucle est essentielle pour permettre une bonne compréhension des programmes des automates industriels.

Le jury conseille aux futurs candidats de bien lire l'ensemble des parties qui leur sont proposées. Bien que certaines problématiques semblent parfois difficiles à traiter de prime abord, les sujets sont conçus pour permettre leur traitement de façon guidée. Enfin, le jury attire l'attention des candidats sur le soin à apporter à la copie. Il est attendu du candidat au concours une capacité à rédiger de manière claire et lisible les réponses demandées.

4.6. Résultats des candidats au CAPLP

Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur l'épreuve écrite disciplinaire	Moyenne	7,26 /20
	Note mini	1,63 / 20
	Note maxi	13,16 / 20
	Ecart type	3,03

Six candidats ont obtenu une note inférieure ou égale à 5/20.

4.7. Résultats des candidats au CAFEP

Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur l'épreuve écrite disciplinaire	Moyenne	10,2 /20
	Note mini	7 / 20
	Note maxi	13,6 / 20
	Ecart type	1,96

5. La 2nde épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire appliquée

5.1. Organisation et finalités de l'épreuve

Cette épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de l'option du concours.

Cette épreuve, de coefficient 2, a une durée de 5 heures. L'obtention d'une note inférieure ou égale à 5/20 à cette épreuve est éliminatoire.

5.2. Support technologique de l'épreuve

Le sujet porte sur un îlot robotisé présent de palettisation de cartons contenant des sachets de plats cuisinés dans l'entreprise ESPRI RESTAURATION, implantée à ROEZE-SUR-SARTHE (72210), qui est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de plats préparés. La configuration de production présentée est la réalisation de palettes de 7 rangées de 8 cartons.



5.3. Structure de l'épreuve

L'épreuve était composée de quatre parties indépendantes :

- **Partie 1 : concevoir une séquence**
Il s'agit dans cette partie de mobiliser les connaissances didactiques des candidats. Leur capacité à définir le vocabulaire usuel, à exploiter un document ressource (Taxonomie de Bloom) et à interpréter une consigne est vérifiée.
- **Partie 2 : préparer la séquence**
Le candidat est amené à se projeter dans la fonction d'enseignant et au travers des questions, il est guidé dans la préparation d'une séquence pédagogique. Une réflexion est nécessaire sur l'organisation générale de la séquence. En partant d'une problématique industrielle, le candidat aborde les activités et tâches professionnelles, les compétences mobilisées et les savoirs associés. Il organise les séances d'enseignement professionnel et de co-intervention, et prévoit les évaluations pour atteindre un objectif pédagogique.
- **Partie 3 : réaliser la séquence**
Le candidat, dans un premier temps, crée le corrigé des activités « élèves », il mobilise ses connaissances techniques au niveau baccalauréat professionnel. Dans un second temps, il intègre son rôle d'enseignant, il analyse les documents « élève » et mène une réflexion sur la remédiation.
- **Partie 4 : mettre en œuvre la famille des métiers « Pilotage des installations automatisées »**
Le candidat est amené à exploiter les documents ressources afin de positionner la séance proposée dans la période appropriée. Il lui est demandé de compléter le document élève tant au niveau connaissances technique de la classe de seconde famille de métiers qu'au niveau pédagogique en intégrant au document les compétences communes et les indicateurs de réussite correspondants. Les deux dernières questions ont pour but de vérifier la connaissance du dispositif « famille de métiers » et la capacité à se projeter dans un établissement qui prépare à tout ou partie des diplômes concernés par la famille.

5.4. Commentaires du jury

De manière générale, le jury a apprécié la clarté des copies et le soin apporté par les candidats à la syntaxe et à la bonne utilisation du vocabulaire. Le jury constate que la grande majorité des candidats s'est préparée de manière satisfaisante à cette épreuve. On peut toutefois regretter que les parties soient traitées inégalement.

Les notes les plus faibles sont souvent associées à un manque de connaissances techniques et à une difficulté à se projeter dans le rôle d'enseignant. Cela est particulièrement vrai pour les parties qui abordent la conception d'une séquence de formation. La compréhension d'un référentiel reste un élément essentiel pour extraire les informations utiles (compétences professionnelles, indicateurs de performance, savoirs technologiques, etc.) et les exploiter dans l'élaboration d'un acte pédagogique.

La rédaction de corrigés est, dans l'ensemble, réussie par une majorité des candidats. L'analyse de documents d'élèves est toutefois moins bien réussie bien qu'il s'agisse d'un élément essentiel dans l'exercice du métier d'enseignant. Ce dernier doit pouvoir porter une analyse sur la production des élèves pour identifier leurs incompréhensions et ainsi mettre en place les remédiations requises.

5.5. Conseils aux futurs candidats

Le vocabulaire inhérent à la fonction de professeur et à la didactique doit être connu des futurs candidats. Il est indispensable que les candidats sachent lire et exploiter un référentiel de formation en termes d'identification des compétences professionnelles, de compétences détaillées, d'indicateur de performance, de savoirs technologiques associés en réponse à une activité et tâche(s) définies par la problématique. Il ne s'agit pas de mémoriser de tels documents mais plutôt d'en comprendre l'organisation afin d'en extraire rapidement les éléments permettant de cadrer les activités pédagogiques.

L'épreuve mobilise un minimum de connaissances pédagogiques pour l'enseignement en lycée professionnel. La conception et l'organisation d'une activité pédagogique avec les élèves nécessite une approche méthodique. Le jury invite les candidats à porter leur attention sur les étapes suivantes :

- La préparation : une intervention doit être préparée en identifiant les matériels et équipements requis mais aussi en définissant une méthode et/ou des procédures d'intervention ;
- La réalisation de l'intervention : elle doit prendre en compte l'organisation du poste de travail, la gestion des moyens et surtout le respect des consignes et procédures de sécurité ;
- L'évaluation : le découpage de l'activité en tâches auxquelles sont associées des indicateurs de réussite permet une évaluation objective et progressive des élèves.

La connaissance de divers moyens pédagogiques mobilisables par un enseignant (outils numériques, évaluations courtes sous forme de quizz, tests à distance, etc.) permet la formulation de propositions pédagogiques adaptées. Enfin, le jury recommande aux futurs candidats de parfaire leurs connaissances sur les nouvelles modalités d'enseignement (hybridation, co-intervention, chef d'œuvre, aide personnalisée) liées à la transformation de la voie professionnelle.

5.6. Résultats des candidats au CAPLP

Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur l'épreuve écrite disciplinaire	Moyenne	11,6 /20
	Note mini	7,11 / 20
	Note maxi	16,5 / 20
	Ecart type	2,37

5.7. Résultats des candidats au CAFEP

Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur l'épreuve écrite disciplinaire	Moyenne	13 /20
	Note mini	10,91 / 20
	Note maxi	15,37 / 20
	Ecart type	1,53

6. La 1^{ère} épreuve d'admission : épreuve de leçon

6.1. Organisation et finalités de l'épreuve

Cette épreuve se déroule en trois temps :

- la réalisation de travaux pratiques encadrés (durée : 4 heures)
- la préparation à la présentation devant le jury (durée : 1 heure)
- la soutenance composée d'une présentation devant le jury (30 minutes maximum) et d'un entretien avec le jury (30 minutes maximum)

La réalisation des travaux pratiques encadrés s'effectue sur des systèmes didactisés disponibles dans les établissements scolaires. Cette partie permet au jury d'appréhender les compétences du candidat à mener une opération de maintenance corrective (diagnostic et intervention) et une opération de maintenance améliorative (définition d'une solution et intervention).

La soutenance permet au jury d'appréhender les compétences du candidat dans la transposition pédagogique des travaux réalisés dans la première partie de l'épreuve. À partir d'un contexte qui lui est proposé, le candidat doit exposer au jury l'organisation pédagogique envisagée et la description des activités demandées aux élèves.

6.2. Notes obtenues par les candidats au CAPLP

Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur la réalisation de travaux pratiques encadrés	Moyenne	6,9 / 10
	Note mini	1,9 / 10
	Note maxi	10 / 10
	Ecart type	2,4
Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur la soutenance	Moyenne	5,2 / 10
	Note mini	1,2 / 10
	Note maxi	8,8 / 10
	Ecart type	2,7
Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur l'ensemble de l'épreuve	Moyenne	12,1 / 20
	Note mini	4,2 / 20
	Note maxi	18,6 / 20
	Ecart type	4,7

6.3. Notes obtenues par les candidats au CAFEP

Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur la réalisation de travaux pratiques encadrés	Moyenne	6,8 / 10
	Note mini	3,8 / 10
	Note maxi	8 / 10
	Ecart type	2
Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur la soutenance	Moyenne	4,05 / 10
	Note mini	0,7 / 10
	Note maxi	5,7 / 10
	Ecart type	2,3
Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur l'ensemble de l'épreuve	Moyenne	10,8 / 20
	Note mini	4,5 / 20
	Note maxi	13,3 / 20
	Ecart type	4,2

6.4. Commentaires du jury

Concernant la réalisation des travaux pratiques encadrés, le jury constate que certains candidats passent trop de temps à la mise en service des machines retardant d'autant plus le constat de défaillance. La consignation électrique n'est pas toujours convenablement réalisée notamment en raison d'une maîtrise insuffisante du rôle des différents instruments de mesure. La plupart des candidats parviennent à identifier la chaîne défaillante sans pour autant parvenir à déterminer l'élément défaillant.

Concernant la soutenance, le jury constate souvent que la proposition pédagogique manque d'approfondissement. Cela se traduit parfois par une proposition pédagogique qui se résume les activités réalisées dans la phase de travaux pratiques encadrés. Le manque d'approfondissement des propositions pédagogiques s'explique également par la difficulté de certains candidats à extraire les informations pertinentes du référentiel mis à leur disposition.

6.5. Conseils aux futurs candidats

Concernant la réalisation des travaux pratiques encadrés, le jury conseille aux futurs candidats de mieux structurer la démarche de diagnostic et de mieux appréhender le rôle des différents instruments de mesure. Une démarche structurée permet l'identification rapide de la chaîne défaillante et la hiérarchisation des hypothèses de pannes. Une bonne maîtrise du rôle et de l'utilisation des différents instruments de mesure permet ensuite la réalisation des tests et l'élimination des hypothèses inexactes. Le jury recommande également aux futurs candidats de renforcer leurs connaissances sur les différentes technologies inhérentes au référentiel du baccalauréat professionnel Maintenance des Systèmes de Production Connectés.

Concernant la soutenance, le jury recommande aux futurs candidats de consulter le référentiel du baccalauréat professionnel Maintenance des Systèmes de Production Connectés. Il n'est pas exigé d'un candidat au concours de connaître ce document par cœur mais il doit pouvoir y trouver rapidement les éléments utiles à l'élaboration de sa proposition pédagogique. Le jury met également à disposition des candidats les repères pour la formation de ce baccalauréat. Une bonne connaissance de ces documents permettra aux futurs candidats d'en extraire les informations utiles à sa proposition pédagogique.

7. La 2^{nde} épreuve d'admission : épreuve d'entretien avec le jury

7.1. Organisation et finalités de l'épreuve

Cette nouvelle épreuve apparaît à partir de la session 2022 du concours. Le candidat admissible doit transmettre une fiche individuelle de renseignement à destination du jury concernant ses diplômes/certifications et son parcours personnel et professionnel. L'épreuve d'entretien avec le jury s'organise en deux parties :

- Première partie (durée 15 minutes) : le candidat présente oralement, pendant 5 minutes maximum, son parcours personnel et professionnel ainsi que ses motivations pour exercer le métier d'enseignant. Les échanges avec le jury permettent d'approfondir les points présentés par le candidat pendant les 5 minutes et inscrire son action dans un établissement scolaire.
- Deuxième partie (durée 20 minutes) : le jury expose deux situations professionnelles au candidat afin de mesurer son appropriation et sa capacité à faire partager les valeurs de la République ainsi que les exigences attendues du fonctionnaire. Chaque situation est présentée oralement au candidat et donne lieu à un échange de 10 minutes avec le jury. La première situation relève est une situation d'enseignement, la seconde est en lien avec la vie scolaire.

L'épreuve est notée sur 20, seule la note 0 est éliminatoire.

7.2. Notes obtenues par les candidats au CAPLP

Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur l'épreuve d'entretien avec le jury	Moyenne	13,0 /20
	Note mini	3 / 20
	Note maxi	20 / 20
	Ecart type	4,3

7.3. Notes obtenues par les candidats au CAFEP

Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur l'épreuve d'entretien avec le jury	Moyenne	8,3 /20
	Note mini	5 / 20
	Note maxi	13 / 20
	Ecart type	3,6

7.4. Commentaires du jury

Cette épreuve est révélatrice de la posture professionnelle du candidat mais aussi de son éthique, sa déontologie et ses futurs réflexes professionnels. Cette épreuve sollicite, au-delà des aptitudes disciplinaires, les compétences professionnelles transversales essentielles à l'exercice du métier d'enseignant. De manière générale, les candidats ont bien appréhendé le format de l'épreuve mais elle semble insuffisamment préparée pour un nombre significatif de candidats.

Concernant la première partie de l'épreuve, le jury constate que la majorité des candidats présentent leur parcours de façon chronologique sans mettre suffisamment en évidence la projection de leur(s) expérience(s) dans l'exercice du métier d'enseignant. Les motivations présentées par les candidats sont souvent succinctes et consensuelles.

Concernant la deuxième partie de l'épreuve, le jury constate avec satisfaction que les situations professionnelles sont, dans l'ensemble, bien comprises par les candidats. Les réponses apportées démontrent, pour la plupart, du bon sens et du pragmatisme des candidats. Toutefois, le jury constate parfois une analyse trop succincte des situations professionnelles. Peu de candidats parviennent à mettre en évidence les valeurs de la République et les exigences attendues du fonctionnaire en regard des situations professionnelles exposées. Les ressources et les partenaires (internes et externes à l'établissement scolaire) sont trop peu connus, beaucoup de candidats formulent des réponses dont le périmètre se limite à la classe ou à l'atelier.

7.5. Conseils aux futurs candidats

Concernant la première partie de l'épreuve, le jury recommande aux futurs candidats de sortir d'une description purement chronologique de son parcours qui est déjà décrit sur la fiche individuelle de renseignements. Il est conseillé aux futurs candidats de mettre en évidence leurs expériences transposables dans le métier d'enseignant et d'explicitier la façon dont cette transposition est envisagée. Pour cela, les candidats peuvent s'appuyer sur leurs expériences acquises dans le monde professionnel, dans le monde associatif ou encore dans le cadre de travaux de recherche. Enfin, le jury recommande aux futurs candidats de bien approfondir leurs motivations pour éviter des réponses consensuelles.

Concernant la deuxième partie de l'épreuve, le jury recommande aux futurs candidats de consulter et s'appropriier les différentes ressources à disposition du public sur les différents sites institutionnels. L'identification des valeurs de la République concernées par les mises en situations professionnelles exposées restent un élément d'analyse primordial pour déterminer des actions possibles. Enfin, le jury recommande aux futurs candidats de se projeter dans le rôle permanent d'éducateur d'un enseignant et ne pas réduire les actions envisagées à une réaction immédiate.

7.6. Ressources mobilisables

Afin de préparer cette épreuve, le jury conseille aux futurs candidats de prendre connaissance des documents et des sites suivants :

- La description de l'organisation et des attendus de l'épreuve d'entretien avec le jury (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159421/epreuve-entretien-avec-jury.html>)
- Les droits et obligations du fonctionnaire (<https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations>)
- Les articles L 111-1 à L 111-4 et l'article L 442-1 du code de l'Education.
- Le vade-mecum « la laïcité à l'Ecole » (<https://eduscol.education.fr/1618/la-laicite-l-ecole>)
- Le vade-mecum « agir contre le racisme et l'antisémitisme » (<https://eduscol.education.fr/1720/agir-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>)
- « Qu'est-ce que la laïcité ? », Conseil des sages de la laïcité, janvier 2020
- Le parcours magistère « faire vivre les valeurs de la République » (<https://magistere.education.fr/f959>)
- « L'idée républicaine aujourd'hui », Conseil des sages de la laïcité
- « La République à l'Ecole », Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
- Le site IH2EF (<https://www.ih2ef.gouv.fr/laicite-et-services-publics>)

8. Conclusion

Les candidats se présentant à ce concours doivent impérativement **préparer simultanément toutes les épreuves qui le composent**. Il ne faut pas attendre les résultats de l'admissibilité pour préparer les épreuves d'admission.

Il est fortement **recommandé aux candidats de se rendre dans un lycée professionnel**, afin d'approcher la réalité de l'environnement et des pratiques du futur métier de PLP Génie Mécanique option MSMA et de découvrir les aspects organisationnels d'un établissement (structure et fonctions des différentes catégories de personnels, procédures d'orientation, connaissance des différentes instances et de leur rôle).